



Saint-Cast-le-Guildo

**PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 MARS 2018 - 20H**

Le Conseil Municipal de la commune de SAINT-CAST LE GUILDO légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Josiane ALLORY, Maire

Présents : Mme BLANCHET, Mme EGRIX, M. MENARD, M. LORRE, Mme LECLERC, M. COJEAN, Mme DOSIN, Mme DESCOMES, M. MONTFORT, Mme BREBANT, Mme MICHEL, M. VILT, Mme LEBLANC, Mme QUENOUAULT

Absents excusés représentés : M. VALOT, M. PRODHOMME, M. LEMOINE, M. GENET respectivement représentés par M. COJEAN, M. VILT, Mme MICHEL, Mme BLANCHET

Absents : Mme DERUELLE, Mme BODIN, M. JARRY, M. BOUCHONNEAU

Secrétaire de Séance : M. VILT

Convocation en date du 08/03/2018

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 23

Présents : 15

Votants : 15 + 4 pouvoirs = 19 votants

*

AFFAIRE N° 1 - BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N° 1 - ANNEE 2018

Rapporteur : Josiane ALLORY

Vu la convention de maîtrise d'ouvrage unique signée le 01/03/2018 et suite à l'exposé de Madame ALLORY, Maire :

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de modifier les crédits suivants du **budget COMMUNE** pour l'année 2018

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Prog 164 – Office de Tourisme	
2313 – Constructions	- 150 000 €
Prog 167 – Confortement Falaise Rue du Port Jacquet	
2313 – Constructions	+ 150 000 €
458101 – Opération sous mandat « Office de Tourisme »	+ 456 362 €

Recettes

458201– Opérations sous mandat « Office de Tourisme »	+ 456 362 €
---	-------------

Remarques

Madame ALLORY explique qu'il est possible d'inscrire en 2018 une somme qui ne sera versée qu'en 2019 lorsqu'il s'agit d'opérations sous mandat, il convient d'inscrire en même temps les dépenses et les recettes. Elle ajoute qu'il fallait que la convention de maîtrise d'ouvrage soit signée des deux parties.

VOTE : UNANIMITE